

DEONTOLOGIE ET COMPLIANCE

Prérequis

Attestations de réussite des unités d'enseignement « *Droit civil* » et « *Comptabilité générale : principes et fondements* ».

Finalités du module :

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

- d'acquérir les principes fondamentaux de la déontologie et de la compliance ;
- d'appréhender les procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les atteintes au R.G.P.D.

Programme :

L'étudiant sera capable :

✓ *dans le cadre de situations concrètes rencontrées par les professionnels du chiffre, en disposant des textes légaux et réglementaires,*

1. Déontologie :

- Structure et organisation des professions économiques.
- Dispositions générales de déontologie.
- Les professionnels et leurs Instituts.
- Les obligations des professionnels et leurs responsabilités.
- Les obligations C.T.I.F. (cellule de traitement des informations financières).
- Le secret professionnel et ses exceptions.
- Les activités incompatibles avec la profession de comptable indépendant.
- La publicité et les directives européennes en la matière.
- Les différences entre la déontologie des comptables fiscalistes, les experts-comptables et les conseils fiscaux.

2. Le stage ITAA

- Obligation d'effectuer un stage.
- Déroulement du stage.
- Droits et obligations du stagiaire et du maître de stage.
- Formation permanente contrôlée.

3. La lettre de mission.

- But de la lettre de mission.
- Contenu.
- Avantages et inconvénients de celle-ci.

4. Les associations professionnelles

5. Droit pénal comptable et fiscal (professionnels internes et externes)
 - Quelques principes de droit pénal général en matière de comptabilité, fiscalité et de droit des sociétés.
 - Eléments de procédure pénale.
 - Les délits spéciaux en matière de droit des affaires.
 - Approche de la fraude, de l'évasion fiscale et du blanchiment d'argent.

6. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
 - Les données clients.
 - La conservation des données.

7. La Loi Anti-blanchiment
 - Cadre légal/législation belge.
 - Principales instances et personnes responsables de l'anti-blanchiment (CTIF, BNB et FSMA).
 - Blanchiment d'argent.
 - Origine illicite d'argent ou d'actifs.
 - Financement du terrorisme.
 - Limitation de l'utilisation des espèces.
 - Trois phases du blanchiment :
 - ◆ L'injection (placement ou apport).
 - ◆ La mise en circulation.
 - ◆ L'investissement (intégration).
 - Volet préventif :
 - ◆ Principales obligations en matière de blanchiment d'argent.
 - Volet répressif :
 - ◆ Sanctions administratives.
 - ◆ Sanctions pénales.
 - Responsabilités (répartition des tâches et obligation de vigilance).

Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

✓ *dans le cadre de situations concrètes rencontrées par les professionnels du chiffre, en disposant des textes légaux et réglementaires,*

- de décrire et d'appliquer les règles déontologiques applicables ;
- d'identifier les éléments constitutifs de risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et d'atteinte au R.G.P.D. et d'appliquer la procédure adéquate.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.